AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. XI. MANITOBA No. 11

LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 11 AOUT 1881

LES EXAMENS

pour l'octroi de Diplômes aux Instituteurs et aux Institutrices qui désirent enseigner dans les écoles sous le contrôle de la Section Catholique du Bureau d'Education auront lieu Mardi, le 9 Août prochain, dans les salles du Nouveau Collège de St. Boniface. La seance s'ouvrira à 9 heures A.M.

Le Surintendant,
A. A. C. LaRIVIÈRE.

Bureau d'Education,
Section Catholique,
St Boniface, 4 août 1881.

LE "METIS."

Jeudi, 11 Aout 1881.

Nous consacrons aujourd'hui tout le journal au compte-rendu de la réception faite par la petite ville de St. Boniface à S. E. le gouverneur-général.

Le respect de l'autorité est un des enseignements primordiaux de la religion catholique; dans l'homme élevé aux plus hautes fonctions civiles ou politiques, nous reconnaissons le dépositaire du commandement, et comme tel nous l'entourons de nos hommages. Quelque noble que soit un individu, quelque riche qu'il puisse être, s'il ne revêt pas aux yeux du chrétien le caractère sacré de l'autorité, son mérite seul le place au rang qu'il doit occuper dans la foule.

C'est là notre loyauté à nous, et nous n'en connaissons pas d'autre qui la vaille.

Nos démonstrations de samedi dernier n'ont été si belles et si complètes que parcequ'elles procédaient d'un principe. Et c'est ce principe, dont on sent l'inspiration tantôt évidente tantôt cachée, qui se trouve proclamé dans toutes les adresses et dans toutes les réponses.

Visite du Gouverneur General a St. Boniface.

Vendredi dernier le Gouverneur-Général est allé visiter le Pénitencier Provincial à la petite Montagne de Pierre.

Samedi devait être et a été consacré à la visite de St. Boniface.

Disons de suite que la réception a été digne à tous égards de l'illustre visiteur. On ne fait pas les choses à demi à St. Boniface.

La Municipalité avait fait construire à l'intersection des avenues Taché et Provencher, tout en haut de la côte de la traverse, un arc de triomphe du plus bel effet. Quatre gros piliers de verdure portaient une quadruple arcade sur laquelle flottaient les pavillons anglais, français et écossais. De grandes banderolles portant les mots: Bienvenue!—et—Hommages! se lisaient aux différents frontispices de l'Arc de triomphe. Une multitude d'oriflammes multicolores partaient de chacun des angles et allaient se rattacher aux coins des rues voisines. On avait disposé des balises de telle sorte autour de l'arc de triomphe que la circulation se fesait nécessairement par les quatre grandes arches de verdure.

La Municipalité avait fait ériger un autre arc de triomphe, mais de proportions plus modestes, en face de l'avenue qui conduit au nouveau collége. Celui-là portaient les armes royales d'Angleterre avec l'inscription *Welcome!* au bas.

Le cortége vice-royal devait passer par l'avenue Taché, remonter la rue Notre Dame jusqu'à la rue du Collége et delà se rendre à ce dernier édifice. Ce parcours avait été très sagement combiné.

Sur cette distance nos trois rues sont bordées de constructions dont quelques unes sont de très élégantes villas. Il y avait des décorations, de la verdure et des gens en habit de fête partout. Et puis, il fesait un temps superbe.

Dès le matin, les Hon. MM. Norquay et Girard se rendirent à Silver Heights pour faire escorte à Son Excellence qui devait commencer par visiter le beau couvent neuf des RR. SS. de Jésus-Marie, à Winnipeg. S. G. Monseigneur Taché, les Hon. MM. Royal et Dubuc, et M. A. A. C. LaRivière, M.P.P., Préfet de St. Boniface, se rendirent au Couvent pour aller au devant du gouverneur général. Ils y furent bientôt rejoints par MM. les Conseillers de St. Boniface, MM. Lévêque, Gauvreau, Marion, Carrière, et les membres du comité de réception, MM. P. H. Prince, F. Gingras, A. Kittson, M. P.P. et J. C. S. Royal du *Métis*.

Son Excellence arriva bientôt et fut reçue dans le grand salon par Monseigneur l'Archevêque qui lui présenta la Supérieure de l'Institution et les révérendes religieuses. Le Marquis conversa quelques minutes avec elles, puis commença sa visite. Il fit de grands éloges de l'installation de la nouvelle maison, et prit congé en souhaitant aux dévouées religieuses tout le succès que leur méritaient tant de dévouement et de sollicitude pour la belle œuvre de l'éducation des jeunes filles.

Le bac traversier, tout pavoisé de drapeaux, attendait le cortége.

Vu du côté de Winnipeg, St. Boniface offrait le coup d'œil le plus animé et le plus enchanteur. La population couvrait les côtes élevées de la rivière; les cloches sonnaient à toute volée, et le vent agitait les mille drapeaux qui flottaient partout au milieu de la verdure.

Son Excellence se rendit tout d'abord au palais Archiépiscopal où l'attendaient le clergé, les dames, les principaux de la paroisse et plusieurs invités de Winnipeg. Monseigneur présenta au Marquis les prêtres et les professeurs de l'Archevêché et du Collége, les RR. PP. Tissot et Maisonneuve, O.M.I., Messire Ritchot, curé de St. Norbert, Messire Cherrier, curé de St. Boniface, les RR. MM. Dugast, Dufresne, Quevillon, Cloutier, Réné, Brouillard, et Morin

Le salon de l'Archevêché orné de peintures et de fleurs a été beaucoup admiré. Un portrait à l'huile, très bien fait, de la Reine occupait la place d'honneur, et de chaque côté les portraits du Marquis et de la Princesse Louise. Son Excellence s'est fait expliquer la légende du manoir seigneurial où vient de mourir M. de la Broquerie, à Boucherville, et dans lequel le R. P. Marquette, découvreur du Mississipi a fait le premier baptême, et Mme. de la Vérandrye, mère du découvreur et ancêtre de Mgr. Taché, fait l'école.

On sait que cette peinture a été donnée en cadeau à Monseigneur Taché au mois de Mai par les RR. SS. de Jésus Marie.

L'ordre du programme portait que l'adresse du Président de la Société de St. Jean Baptiste de Manitoba, l'Hon. M. Royal, serait présentée la première au gouverneur général. Son Excellence sortit sur la galerie du palais, et voulut bien recevoir l'adresse suivante en français:

A Son Excellence, Sir John Douglas Sutherland Campbell, Marquis de Lorne, etc., etc., etc., Gouverneur-Général du Canada et Vice Amiral d'icelui.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:

La population canadienne française de Manitoba vous souhaite la bienvenue en ce pays et se réjouit de l'intérêt croissant qu'excitent en si haut lieu et partout la fertilité de nos terres et la colonisation de l'Ouest de l'Amérique Britannique du Nord. Votre illustre visite Milord, ne pourra qu'attirer de plus en plus les regards de l'Europe sur ces vastes solitudes qui devront nourrir un peuple de plusieurs millions d'hommes.

Nous sommes heureux aussi de vous témoigner de notre attachement aux institutions, si sages et si progresives qui nous régissent, aussi bien que de nos sentiments de loyauté envers notre Auguste Souveraine.

Le pain manque à plusieurs en Europe; nous leur offrons les terres les plus fertiles du monde; la liberté manque à d'autres; nos institutions politiques leur assurent la plus grande somme possible de liberté vraie unie au respect le plus inviolable pour les droits de chacun.

Le soleil qui fait mûrir nos blés n'éclaire que des hommes libres.

Nous savons que Votre Excellence n'est guère surprise de s'entendre haranguer en langue française sur les bords de la Rivière Rouge. Nos ancêtres, qui ont fondé la race canadienne sur les bords du Majestueux Saint Laurent, il y a près de trois siècles, se sont avancés les premiers du côté des Montagnes Rocheuses; et c'est un canadien, P. Gauthier de Varenne de la Vérandrye qui, en 1742, découvrit la limite des grands plateaux de l'Ouest de la Nouvelle France. Et depuis lors, l'émigration des gens de Québec et de Montréal vers les pays d'en haut ne s'est jamais arrêtée. Elle y a formé ces groupes importants que Lord Selkirk et plus tard le gouvernement du Canada furent tout étonnés de trouver si heureux, si libres et si prospères au milieu des nations sauvages qui les environnaient.

Les pays de l'Ouest ont leur passé historique rempli de traits émouvants et de récits légendaires: mais ce passé est déjà loin quand on considère la transformation qui s'est opéré ici depuis dix ans.

Dans ce mouvement rapide des hommes et des choses. Votre Excellence sera heureuse, nous en sommes certains, d'observer que les arts et les sciences ne restent pas en arrière. La haute éducation classique, l'enseignement plus positif des études moyennes et l'instruction élémentaire se développent avec une admirable énergie.

La connaissance de ces choses, répétée dans les grands organes de la publicité en Europe, ne pourra qu'aider à faire apprécier davantage notre pays, à nous attirer les préférences de l'émigrant.

Puisse le long voyage entrepris par Votre Excellence s'accomplir sous les plus heureux auspices: c'est un vœu des plus sincères formé par tous.

Il n'a pas été donné au peuple de Manitoba de recevoir la visite de votre illustre épouse: veuillez, Milord, être auprès de Son Altesse Royale l'interprête de nos sentiments de profond respect. Encore une fois: Merci, Excellence, de Votre illustre visite, et Bon voyage!

JOSEPH ROYAL,
Président de l'Ass. St. J.-Bte. de Manitoba.

Son Excellence y répondit en français:

A Monsieur le Président et Messieurs les Membres de l'Association de St. Jean-Baptiste de Manitoba.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous remercier au nom de Sa Majesté les sentiments de loyauté que vous venez d'exprimer.

C'est pour moi un plaisir d'entendre exprimer des sentiments de dévouement au Trône, de quelque race qu'ils proviennent, soit de la bouche de Canadiens-Français, d'Anglais, d'Ecossais, de Canadiens-Irlandais ou de Canadiens d'origine quelconque.

Les gloires de chaque race aujourd'hui représentée au Manitoba, se confondent dans la gloire commune de la nation canadienne. Que chacune d'elles conserve précieusement ses associations historiques! Elles sont en effet autant de motifs d'encouragement à travailler à augmenter la force et la valeur de la nation entière, une et indivisible. A l'avenir, votre rivalité ne consistera que dans la sainte rivalité de votre dévouement à Dieu et au grand pays qu'il vous a octroyé dans notre Puissance du Canada.

C'est à un Canadien-Français que revient la gloire d'avoir le premier exploré notre pays. Qu'il revienne aux descendants de cette race de cimenter leur union avec nos diverses races et de leur donner ainsi de la force. Un Canadien-Français me disait tout dernièrement à Québec; "Ma famille a souvent versé de son sang eu combattant les Anglais." Je lui répondis; "Oui, Monsieur, et ma propre famille en a versé encore bien plus en les combattant, car nous les avons combattus pendant plus de trois siècles." L'histoire de vos ancêtres est aussi glorieuse que celle de l'Ecosse ou de l'Angleterre.

L'accueil que vous me faites comme Chef du Gouvernement Fédéral et comme représentant Sa Majesté la Reine, me convainc que le jour de la St. Jean-Baptiste est célébré par vous comme le sont les fêtes de St. Georges, St. André et St. Patrice. Ce sera une fête qui célèbrera en même temps les traditions de la race, de la foi, et l'inconquérable résolution d'affermir notre population dans une fraternité chrétienne et une nationalité animée de sentiments chrétiens.

LORNE.

Winnipeg, Manitoba.
6 août 1881.

Son Excellence se rendit alors à pied au Couvent des RR. SS. de la Charité, suivie de la foule dans le plus grand ordre. En passant devant la Cathédrale, le gouverneur témoigna le désir de visiter le saint édifice; à peine était-il entré que l'organiste, M. J. C. S. Royal, attaqua l'hymne *God save the Queen*, qu'il fit suivre de la mélodie écossaise *Auld Lang Syne*. Puis, le gouverneur se dirigea vers le couvent. Il y fut reçu à la porte par la Rde Supérieure, Sr. Hamel, à la tête de de sa communeauté. Son Excellence demeura quelques minutes avec les RR. religieuses dont il parut connaître toutes les bonnes œuvres et le saint dévouement, et se rendit dans une salle voisine où les orphelines lui avaient préparé une réception.

Nous arrivons à la partie la plus touchante sinon la plus belle de la démonstration.

L'aspect de la salle était vraiment enchanteur; partout des inscriptions délicates ou ingénieuses en langue française et anglaise; partout des guirlandes de fleurs et de verdure venant se rattacher à un centre commun audessus du siège préparé à l'illustre visiteur. Inutile de dire que plus de la moitié du monde ne put trouver place.

Voici quelques unes de ces inscriptions:

Homage au noble visiteur. Bonheur à la Princesse Louise. Sur chacune des banderoles audessus du Trône: "*Honneur*" *Bonheur? Admiration. Respect. All hail this auspicious day.* Au centre: *Ne obliviscaris L.L.*

Une très jolie chanson composée pour la circonstance et chantée par les orphelines ouvrit la séance: puis, l'une d'entr'elles s'avança et lut la belle adresse française que voici:

A Son Excellence, Sir John Douglas Sutherland, Campbell, Marquis de Lorne, etc., etc., Gouverneur-Général du Canada, et Vice Amiral d'icelui.

Qu'il plaise à Votre Excellence de permettre à de pauvres orphelines de joindre leurs faibles voix aux transport d'allégresse manifestés de toutes parts, dans la Province de Manitoba. Cette démarche pourrait paraitre téméraire, si Votre Excellence ne daignait, Elle-même, la justifier par l'honneur qu'Elle nous fait en venant nous visiter dans cet Asile que nous a ouvert la charité. Quelque grande que soit cette condescendance, nous nous l'expliquons presque, parcequ'on nous a dit, que les nobles cœurs s'émeuvent au seul nom d'orphelin, et que ceux qui sont vraiment grands, s'inclinent volontiers vers les petits et les faibles. C'est dans tout l'élan de notre reconnaissance, que nous souhaitons à Votre Excellence bienvenue! Nos cœurs sentent qu'ils ne perdront jamais le souvenir de la faveur insigne que vous nous faites, en venant visiter l'orphelinat de St Boniface.

Le jour sans doute, devrait être sans regret, cependant. nous osons en exprimer un. Il nous eut été si doux de contempler de nos yeux, et de saluer par les mille accents de nos voix enfantines, la présence de Son Altesse Royale, la Princesse Louise, Votre Noble compagne. On La dit si bonne, si compatissante pour les infortunés; Elle a fait tant d'heureux parmi ceux qui souffrent. Les circonstances, hélas! le faible état de sa santé ne nous permettent pas de dire à Son Auguste Personne, que l'intérêt qu'Elle porte aux malheureux est connu et apprécié parmi nous.

Veuillez Monseigneur, nous permettre de confier à Votre Excellence, un message de respectueuse admiration et d'entier dévouement envers Son Altesse Royale.

Que Dieu exauce nos prières, qu'Il vous garde tous deux, pendant de longues années. Que le Canada jouisse amplement de la faveur que lui accorde Notre Bien Aimée Souveraine, en Vous choisissant pour la représenter. dans toute l'étendue de la confédération Canadienne.

Daigne Votre Excellence avoir pour agréable, l'humble expression des sentiments que les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de St. Boniface inspirent à leurs orphelines.

LES ORPHELINES DE ST. BONIFACE.

Le Marquis, visiblement touché remercia en français en quelques mots.

"Votre réception, dit-il, est une des plus belles que j'aie encore reçues dupuis mon arrivée en Canada. Je ne vous lirai pas ma réponse à votre adresse, mais je vais vous la remettre moi même afin que vous la gardiez dans vos archives."

Voici cette réponse:

MES JEUNES AMIES

C'est avec un vrai plaisir que je vous rencontre sous le toit hospitalier que les soins paternels de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque et de vos amis de St. Boniface vous ont procuré.

Vous devez être fort reconnaissantes de ce que vous êtes sous la tutelle de ses bonnes Sœurs, et vous devez toujours vous efforcer d'être dignes de l'affection qu'elles vous témoignent.

Elles vous ont appris à craindre Dieu et à honorer la Reine, et vous avez causé un vif plaisir au représentant de Sa Majesté, en unissant vos voix à celles qui lui ont souhaité la bienvenue à Winnipeg.

Je compte revenir dans quelques années alors je trouverai les élèves cette institution disséminées sous divers toits par le pays, et j'espère que ces demeures rayonnerons du bonheur attaché à la foi, et aux bons sentiments que vous aurez acquis ici.

LORNE.

Après un morceau de musique joué à 12 mains par les élèves du pensionnat qu'on avait pu réunir, Monseigneur Taché présenta à Son Excellence Madelle. Joséphine D'Eschambault qui a reçu cette année la médaille du Gouverneur-Général, et Madelle. Thomas qui l'avait reçue l'an dernier. Le marquis leur adressa quelques mots de félicitation, et se rendit avec le plus grand plaisir à la requête que venait tout à coup lui présenter une des plus petites orphelines, en lui demandant un *grand congé!*

Le cortége prit ensuite la route du collége en passant par les rues que nous avons indiquées plus haut. On remarquait les décorations faites à plusieurs endroits, entr'autres chez l'Hon. Juge Dubuc, chez M. A. Gauvreau, et plus particulièrement chez l'Hon. M. Girard.

Le Gouverneur-Général mit pied à terre au bas du grand escalier du collége où Monseigneur l'Archévêque lui présenta le Directeur et les professeurs ainsique les élèves gradués et médaillés de l'Institution, MM. Napoléon Bétournay, Hebert, A. Bétournay et Haverty.

On sait que Monseigneur a dû faire déployer par ses ouvriers une acttvité extraordinaire durant ces derniers jours pour préparer le noble édifice aux cérémonies de la réception vice-royale. Niveler les avenues, débarasser les abords, nettoyer les étages supérieurs, installer le grand salon, tout cela s'est fait comme par enchantement

Sur les murs extérieurs, sur des banderoles traversant les avenues, sur des oriflammes se lisaient les inscriptions suivantes:

Bienvenue! Vivat Victoria! Vive le Marquis de Lorne! Vive la Princesse Louise! Ne obliviscaris L.L.—Respect à l'autorité—Amour du travail—Lux animarum. Labia scientiæ—Honneur aux amis de l'éducation—What is life but Learning—È phôti odos—(La voie qui mène à la lumière.)—È pneumatos apolausis—(La jouissance de l'esprit.)

Son Excellence prit place sur un trône qui lui avait été préparé dans

le grand salon, et Monseigneur l'Archevêque entouré de son clergé lui lut la magnifique adresse suivante :

A Son Excellence Sir John George Henry Douglas Sutherland Campbell, Marquis de Lorne, Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand Croix de l'Ordre Très Distingué de Saint Michel et Saint George, Gouverneur Général du Canada et Vice Amiral en icelui, etc.

MONSEIGNEUR,

L'honneur que Votre Excellence nous fait aujourd'hui est vivement senti par l'Archevêque et le clergé de St. Boniface.

Nous sommes heureux de voir au milieu de nous le Représentant de Notre Bien-Aimée Souveraine.

Formés à l'école du respect religieux que nous inspire l'autorité légitime ; habitués à voir en Dieu la source première de cette autorité, il nous est facile et doux de considérer Sa Majesté comme le Vice-Gérant du Très Haut lui-même, dans le gouvernement temporel de l'immense Empire soumis à Son Sceptre.

Placés à ce point de vue, nous n'avons qu'à suivre l'impulsion naturelle de nos cœurs nous dictant une vénération affectueuse et un dévouement entier pour Celle que vous avez l'honneur de représenter, Monseigneur, pour Celle que vous représentez si dignement.

Lorsque les vastes régions que nous habitons étaient encore inconnues au monde et qu'on ne pouvait y pénétrer qu'avec d'immenses difficultés, les découvreurs français en compagnie de leurs missionnaires, sont venus planter ici, à côté de la croix, l'étendard de leur Souverain. La souveraineté de cette vaste portion de notre hémisphère est passée de la France, qui ne s'en occupait pas assez, à la Couronne d'Angleterre qui lui porte un bien vif intérêt. La soumission à l'autorité légitime n'a pas été altérée par ce changement. Du moment où l'*Union Jack* a été arboré définitivement dans la Nouvelle France, nos pères ont voué à leur nouveau Souverain la fidélité qu'ils avaient eue pour l'ancien. Devenus sujets anglais, et lorsque les intérêts de l'Empire l'ont demandé, les Canadiens-Français n'ont pas été plus avares de leur sang qu'ils ne l'avaient été lorsque le Drapeau Fleur de Lys les appelait au champ de l'honneur.

Votre Excellence a bien voulu reconnaître d'une manière particulière la loyauté de notre race, en honorant de sa présence l'inauguration du monument élevé à la mémoire du héros de Chateauguay. Cette bienveillante condescendance, au milieu de tant d'autres, nous rend bien cher le "*Ne obliviscaris*" qu'elle répète à chacun de nous.

Non content de prodiguer Son attention aux anciennes provinces du Canada, Votre Excellence veut bien visiter la nôtre, si jeune mais si pleine d'avenir. Plus que cela, l'extrême Ouest dont l'Autorité Souveraine pouvait presque dire naguère encore : "*Vix ea nostra voco,*" cet extrême Ouest va être parcouru par le Représentant Immédiat, le Fils de Notre Auguste Reine, et recevoir, par là même, une impulsion marquée.

Merci, Monseigneur, d'être venu nous visiter, merci d'être ici. L'avantage qui nous est procuré aurait eu sans doute un charme tout particulier, de plus, si Son Altesse Royale, la Princesse Louise, avait pu accompagner Son Noble époux. Privés du bonheur de La voir, nous faisons des vœux ardents pour que Dieu lui rende la santé, et qu'Il La rende Elle-même, à l'affection du peuple Canadien.

L'intérêt que Votre Excellence porte à la cause sacrée de l'éducation, Vous a fait franchir le seuil de ce collége avant même qu'il ne soit achevé. Les murailles encore tout humides, s'incrusteront, pour ainsi dire, du souvenir de cette faveur. Cette visite sera un stimulant puissant qui encouragera les élèves du collége de St. Boniface à poursuivre leurs études avec plus d'ardeur et de constance que jamais. Cette visite est une récompense offerte au Directeur et aux Professeurs de cette maison qui veulent bien y consacrer leur zèle, leurs talents et leur vie à l'éducation des enfants et des jeunes gens qui leur sont confiés.

Dans ce collége, j'en donne l'assurance à Votre Excellence, on s'efforcera toujours de diriger les études de façon à former les esprits et les cœurs à la connaissance et à l'amour de la vertu. Nous voulons que nos élèves soient des chrétiens sincères, des sujets loyaux et dévoués, des citoyens utiles.

Permettez-nous, Monseigneur, de consigner ce jour dans les annales de la maison, comme le jour de son inauguration pour que, plus tard, on sache l'honneur que Vous nous faites aujourd'hui, et qu'on se redise la reconnaissance que nous inspire cette condescendance de Votre Excellence.

Son Excellence lui répondit en ces termes :

MONSEIGNEUR ET MESSIEURS,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre gracieuse adresse, renouvelant l'expression de vos sentiments de loyauté envers la Couronne, et de vous assurer que j'en apprécie la sincérité du fond de mon cœur.

Son éloquence exprime, en termes qui prennent leur source dans le cœur, le devoir qui a été enseigné et pratiqué parmi vous, par des prédicateurs éloquents et des missionnaires héroïques.

Vos paroles remarquables seront transmises à la Reine. Tout récemment encore, Sa Majesté me faisait part du plaisir qu'Elle avait ressenti, en prenant connaissance des paroles prononcées par des hommes distingués de la province de Québec, lors de l'érection du monument à la mémoire du Colonel de Salaberry.

Ce monument, digne de l'art Canadien, a été érigé en l'honneur d'un des enfants les plus illustres du Canada. Doué d'une force physique qui aurait fait envi aux preux Paladins de Roncevaux, le Colonel de Salaberry mit toute son énergie et sa force au service de son pays, et contribua à repousser l'ennemi qui menaçait l'intégrité de l'Empire Britannique en attaquant le Canada.

Permettez-moi de vous remercier aussi de tout mon cœur, de ce que vous avez dit à l'égard de la Princesse, qui espère être de retour au Canada, à la fin d'octobre. J'aurais voulu qu'elle eût pu prendre part à la réception qui m'est faite à St. Boniface. Non seulement cette réception me cause une vive satisfaction, mais elle m'inspire le plus grand intérêt.

St. Boniface est le berceau de ce Canada plus grand que l'ancien. Sous les auspices de l'Eglise, les Canadiens-Français sont venus ici et ont fondé une communauté heureuse et prospère. Leurs compatriotes des provinces de l'Est peuvent être certains que, sous les mêmes auspices, leurs enfants trouveront ici les mêmes bienfaits de l'éducation qui les guidera dans la vie.

De nombreux Canadiens quittent la province de Québec pour se diriger vers le sud ; ils abandonnent la vie saine des champs, et le bonheur de vivre avec leurs compatriotes, pour la vie malsaine des manufactures, sur la terre étrangère. Un certain nombre d'entre eux songent à rentrer au pays après des années d'absence, il leur serait incomparablement plus avantageux, à tous, de se diriger, de suite, vers les plaines du Nord-Ouest Canadien, où la fertilité du sol leur assurerait un avenir facile.

J'ai rencontré sur la ligne du chemin de fer, près du Portage du Rat, plusieurs de vos compatriotes qui sont occupés à l'achèvement de cette grande et importante œuvre nationale. Tous m'ont donné à entendre qu'ils avaient écrit à leurs amis, pour leur conseiller de venir s'établir à Manitoba. Ils ajoutaient que, quant à eux-mêmes, leur unique but était de se procurer des terrains dans cette nouvelle et fertile province.

Je remercie Votre Grandeur et Vous Messieurs du clergé de St. Boniface, de l'accueil si bienveillant que vous me faites ; je me compte, volontiers, au premier rang de ceux qui se plaisent à reconnaître le prix du précieux élément fourni à notre population par la race Gauloise.

LORNE.

ce 6 août 1881.

Inutile de dire que le tout était en français.

L'adresse de Sa Grâce fut beaucoup admirée par tous ceux qui l'entendirent ; c'est en effet un beau morceau de littérature dont la noble dignité et le langage vraiment épiscopal seront admirés par nos lecteurs.

Le Marquis fit ensuite la visite du vaste édifice, et monta jusque sur le toit d'où l'on jouit de la vue d'un magnifique panorama. Un petit nombre de personnes furent admises à l'accompagner entr'autres, les Hon. MM. Girard, Schultz, Norquay et Dubuc ; MM. Kittson et Lewis, et Mesdames Cauchon, Girard, Royal, Schultz et Mdelles M. A. Royal, Sutherland et Ashworth. Monseigneur Taché indiquait à Son Excellence les différents points de vue.

Après avoir joui et admiré tout à son aise, le Gouverneur-Général descendit. Bientôt après il faisait ses adieux à Monseigneur l'Archevêque qu'il remerciait de sa belle réception.

Son Excellence prit place dans un convoi spécial qui l'attendait à la porte de l'avenue du collége. Ce train devait conduire le Marquis à travers les campagnes du comté de Provencher jusqu'à West Lynne d'où il se proposait de se rendre au village mennonite à 12 milles de là. Avec Son Excellence montèrent dans le wagon les Hon MM. Norquay, Girard et Royal, le Capitaine Scott, M.P., et M. Hespeler; sa suite se composait de MM. Roche et Campbell et du Capitaine Percival.

Le trajet entre St. Boniface et Emerson (65 milles) se fit en moins d'une heure et demie.

Son Excellence fut reçue à la gare par M. Carney, maire d'Emerson et M. J. E. Têtu, préfet de West Lynne, et de MM. G. Germain, Despars, H. Tennant de West Lynne, et de MM. Nash, Douglass, Bradley, C. Prud'homme, et de beaucoup d'autres d'Emerson. Le gouverneur général se rendit ensuite à West-Lynne où l'heure avancée lui fit changer son programme. Il se fit présenter dans les magasins de la Cie. de la Baie d'Hudson des mennonites avec qui il conversa dans leur propre langue qu'il parle couramment. Son Excellence revint à Emerson où un lunch improvisé lui fut offert à l'hôtel de M. Casimir Prud'homme. Puis, les visiteurs se remirent en route pour St. Boniface où ils arrivèrent un peu après huit heures.

Son Excellence est partie lundi matin vers dix heures pour l'Ouest.

Les citoyens du Portage lui ont présenté une adresse à son passage. On annonce le retour du Marquis pour le 10 octobre : il se rend jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

Bon voyage !

Nouvelles Locales

—Il continue de faire très-chaud.

—La cour de comté de St. Norbert se tiendra la semaine prochaine.

—Lundi prochain fête de l'Assomption.

—M. Elie Brisebois fait en ce moment bâtir deux logements sur sa propriété de la rue Notre-Dame.

—On parle du projet de bâtir un beau et grand pensionnat à St. Boniface.

—La municipalité a fait transporter des madriers sur l'avenue Provencher.

—MM. les professeurs sont occupés en ce moment à se déménager au collége neuf.

—Nos remerciements aux nombreux amis qui sont venus nous aider samedi après-midi à installer notre nouvelle presse.

—M. Dégagnier, de la rue Dumoulin, est à construire une addition considérable à sa demeure. Il en est de M. Sicotte.

—Le grand vent qu'il a fait dimanche a renversé les arcs de verdure élevés en l'honneur du passage du gouverneur-Général.

—M J. A. Richard, de Winnipeg, est parti mardi matin pour la Province de Québec où il va dans sa famille, M. Richard sera absent un mois.

—Au retour de son voyage aux Montagnes Rocheuses, le Marquis de Lorne recevra un dîner au *Manitoba Club*, et il est question pour Winnipeg de lui donner un grand bal officiel.

—Nous avons eu le plaisir de faire connaissance avec M. C. E. Roche, journaliste correspondant, attaché à la suite du Gouverneur-Général. M. Roche adresse ses lettres au *Dailey Telegraphe* de Londres et au *Journal de Rouen*.

—MM. Beaulieu, de Sorel, Moody, de Terrebonne, et quelques autres canadiens sont arrivés dans un des trains d'excursion partis la semaine dernière de Montréal et de Toronto. Ces messieurs ne font qu'une courte visite et sont émerveillés du pays.

—Un parti d'excursionnistes est arrivé lundi de Montréal et se compose de négociants et manufacturiers anglais. Nous avons envain cherché parmi eux des représentants de nos grandes maisons canadiennes de la province de Québec. Quelle peut bien être la cause de cette abstention ?

—Parmi les personnes présentes dans le cortège vice royal, samedi dernier on remarquait Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, Madame Cauchon, l'Hon. Dr. Schultz, M. P., le Consul américain, le capitaine Thos. Scott, M. P., M. le Juge Miller, M. Bernier, de Ste. Agathe, M. Harte, révérend presbytérien, M. Richard, Shérif des Territoires du Nord-Ouest le Capitaine L. A. Prud'homme et M. Hespeler Agent d'immigration.

—S'il nous fallait parler de l'activité déployée par le préfet de St. Boniface, M. LaRivière, dans l'organisation de la partie civique de la réception vice-royale ; si nous devions donner les noms de tous ceux, petits et grands, qui ont prêté leurs concours afin de donner de l'éclat à la fête de samedi, MM. Marcoux, Gauvreau, Arial, etc., nous n'en finirions pas. C'est pourquoi nous ne nommerons personne, car tous ont dû trouver une ample récompense dans le succès complet de la réception, la plus belle que le Gouverneur ait encore eue depuis son départ d'Ottawa pour l'Ouest.

⁂ En cour criminelle :

Un témoin comparait, légèrement ému.

—Jurez-moi de dire la vérité, rien que la vérité ?

—Oui, monsieur, mais vous me ferez bien servir un verre de whiskey ?

—Pourquoi cela ?

—Dame ! monsieur, pour que la vérité elle ne soye pas altérée.

⁂ Un auteur lisait de mauvais vers, dans un appartement très froid à un de ses amis, qui gelait tout en l'écoutant, et lui demanda ensuite son avis.

—Ma foi, lui dit l'ami, s'il y avait plus de feu dans tes vers, ou plus de tes vers dans le feu, nous n'aurions pas si froid ici.



Aux Entrepreneurs.

Des soumissions cachetées adressées au soussigné et endossées "Soumissions pour Palais de Justice et Prison" seront reçues au bureau du Département des Travaux Publics jusqu'à

MIDI 25 AOUT COURANT

pour la construction d'une Cour ou Palais de Justice et d'une Prison pour la Province de Manitoba.

On pourra soumissionner pour les deux édifices ensemble ou séparément.

Un *chèque* accepté de $500 pour chaque édifice devra accompagner chaque soumission laquelle somme sera confisquée sur le défaut du soumissionnaire de compléter le contrat des travaux aux prix et conditions stipulés dans sa soumission.

Le soumissionnaire accepté devra fournir des cautions agréables au gouvernement pour une somme d'au moins cinq mille piastres, dont pourra faire partie la somme exigée avec la soumission ; et 90 pour cent seulement des travaux seront payés jusqu'à leur achèvement.

Pour les plans et dévis, s'adresser au bureau du Ministre des Travaux Publics, le et après le 15 courant.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics

Winnipeg, 6 Août 1881.



Ministère de l'Intérieur

OTTAWA, 25 mai 1881.

Vu que les circonstances ont fait voir la nécessité d'apporter certains changements au système suivi par le gouvernement dans l'administration des terres fédérales, —avis public est donné par le présent :—

1. Les réglements du 14 octobre 1879 ont été rescindés par arrêté de Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, le 20e jour de mai courant, et remplacés par les règlements suivants, concernant la vente de terres propres à la culture :

2. Les sections portant des numéros pairs situées dans la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, c'est-à-dire, dans un rayon de 24 milles de chaque côté de la ligne du dit chemin de fer, à l'exceptien de celles qui pourraient être réservées comme lots à bois pour les colons sur des terres de prairie dans la dite zone, ou dont le Gouverneur en conseil pourra spécialement disposer—seront affectées exclusivement aux établissements (homesteads) et aux préemptions. Les sections portant des numéros impairs en dedans de la dite zône sont des terres du chemin de fer Canadien du Pacifique, et ne peuvent être acquises que de la compagnie.

3. Les terres affectées aux préemptions en dedans de la dite zone de 24 mliles de chaque côté du chemin de fer Canadien du Pacifique, inscrites jusqu'au 31e jour de décembre prochain inclusivement, seront vendues au taux de $2,50 par acre ; quatre dixième du prix d'achat, portant intérêt au taux de six pour cent par année, seront payés en six versements égaux annuels à compter de la dite date, avec intérêt au taux susdit sur telle partie du prix d'achat qui restera impayée de temps en temps, payable avec chaque versement.

4. A compter du 31e jour de décembre prochain, le prix restera le même—c'est-à-dire $2.50 l'acre—pour les préemptions dans la dite zone, ou dans la zone correspondante de tout embranchement du dit chemin de fer, mais ce prix sera payé en une seule somme à l'expiration de trois ans, ou plus-tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement.

5. Les terres fédérales, appartenant au gouvernement, dans un rayon de 24 milles de toute ligne projetée de chemin de fer, reconnue par le ministre des chemins de fer, et dont il aura donné avis dans la Gazette officielle comme étant une ligne projetée de chemin de fer, seront vendeus au prix et conditions ci-dessous :—Les terres dites de préemptions seront vendues au même prix et aux mêmes conditions que ceux spécifiés dans le précédent paragraphe, et les sections impaires seront vendues à $2,50 l'acre, comptant.

6. Dans tous les townships ouverts à la colonisation dans Manitoba ou les territoires du Nord-Ouest, en dehors de la dite zone du chemin de fer Canadien du Pacifique, les sections paires, à l'exception des cas prévus dans la clause deux de ces règlements, pour les établissements (homesteads) et les préemptions, et les sections impaires à la vente comme terres publiques,

7. Les terres désignées comme terres publiques seront vendues à un prix uniforme de $2 l'acre au comptant, excepté dans certains cas spéciaux où le ministre de l'intérieur,—en vertu des dispositions de la section 4 de l'acte modifiant l'Acte des terres fédérales passé à la dernière session du parlement,—pourra retirer de la vente et de la colonisation ordinaires certaines terres propres à la culture lorsqu'il le jugera à propos et les offrir en vente à l'enchère publique au plus haut enchérisseur, et dans ce dernier cas la mise à prix de ces terres sera de $2 l'acre.

8. Les terres de préemption en dehors de la zone du chemin de fer Canadien du Pacifique seront vendues prix uniforme de $2 l'acre, payable en une seule somme à l'expiration de trois ans à compter de l'inscription, ou plus tôt, selon que le réclamant aura acquis un titre à son quart de section d'établissement (homestead).

9. Les dispositions de la clause 7 ne s'appliqueront pas aux terres situées dans la Province de Manitoba ou dans les territoires du NordOuest au nord de la zone renfermant les terres du chemin de fer du Pacifique, où une personne étant réellement établie sur une section impaire aura le privilège d'acheter une étendue de 320 acres de telle secion, mais pas plus, au prix de $1,25 l'acre, au comptant ; mais il lui faudra avoir résidé réellement pendant trois ans sur cette terre avant d'obtenir des lettres patentes.

10. Les prix et conditions de paiement des sections impaires et des préemptions, ci-dessus énoncés, ne s'appliqueront pas aux personnes qui se seront établies dans aucune des zones décrites dans les dits règlements du 14 octobre 1879,—rescindés par les présentes,—mais qui n'ont pas obtenu d'inscriptions pour leurs terres, et qui pourront établir leur droit d'acheter ces sections, selon le cas, au prix et aux conditions fixés respectivement par les dits règlements.

Bois pour les Colons.

11. Dans les townships de prairie le système de lots à bois sera continué,—savoir, les colons n'ayant pas de bois sur leurs terres, auront la permission d'acheter les lots à bois d'une étendue n'excédant pas 20 acres chacun, à un taux uniforme de $5 l'acre, payable comptant.

12. Les dispositions du paragraphe immédiatement précédent s'appliqueront aussi aux colons sur les sections de prairie achetées de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, dans les cas où les seules terres à bois disponibles auraient été réparties sur des sections paires, pourvu que la compagnie du chemin de fer consente à agir dans le même sens lorsque le seul bois dans la localité se trouvera sur ses terres.

13. En vue de favoriser la colonisation en réduisant le prix des matériaux de construction, le gouvernement se réserve le droit d'accorder des licences de temps en temps en vertu des dispositions de "*l'Acte des terres fédérales,*" pour couper du bois marchand sur toutes ses terres situées dans des townships arpentés, et toute occupation ou vente de terres dans les limites de ces licences, seront alors sujettes à leur opération.

23 Les dispositions ci-dessus ne s'appliqueront pas aux terres qui ont quelque valeur comme emplacements de ville, ni aux terrains houillers ou autres terrains miniers ni aux carrières de marbre ou de pierre, ni aux terres sur lesquelles se trouveront des pouvoirs d'eau ; elles n'affecteront pas, non plus, les sections 11 et 29 dans chaque township, qui sont des terres d'écoles publiques, ni les sections 8 et 26, qui sont des terres de la compagnie de la baie d'Hudson.

J. S DENNIS,
Député du ministre de l'Intérieur.

LINDSAY RUSSELL,
Arpenteur général.



Ce Grand Remède est au rang des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifieront le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme un remède infaillible dans tous les cas où la constitution, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des femmes n'importe l'âge ; et comme REMEDE GÉNÉRAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé

HOLLOWAYS OINTMENT

Ses Propriétés de Guérison sont connus dans le Monde Entier

Pour guérir le MAL DE JAMBES, Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures, Plais et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si l'on s'en frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL de GORGE, les Bronchites, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Hémorrhoïdes, Fistules,

HOLLOWAYS PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, ils n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES,

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remedes sont enrégistrées à Ottawa Ainsi toute contre-façon dans les Possessions Anglaise de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes Si l'adresse n'est pas 533. Oxford Street, London, il y a falsification

St. Boniface. 16 Oct, 1879

ABONNEZ-TOUS AU JOURNAL "LE METIS"

LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.

l'Abonnement est de $2 50 par Année,

PAYABLE D'AVANCE

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL. Gérant.

CHAUX, PIERRE, SABLE.

—o—

Stony Mountain Lime & Stone Co.

—o—

A commencé ses opérations et est prête à livré de la pierre à bâtir à Winnipeg, Portage la Prairie et Emerson ou à n'importe quel point sur la ligne du chemin de fer Pacifique canadien à très bas prix.

Des échantillons de pierre peuvent être vus au bureau de la Compagnie, Winnipeg.

Est aussi en état de fournir de la chaux en grande ou petite quantité après le 15 mars, ayant sous construction deux larges fours patentés, qui donneront 2,000 minots chaque par semaine. Un hengar pour la chaux sera construit à la carrière et à Winnipeg, où les ordres à partir d'un minot de chaux et sable seront remplis sous le plus court délai.

Pour plus amples informations, prix, etc. adressez à

JAS. G. MACDONALD,
Winnipeg.

WM. W. MACALISTER.
Stony Mountain.

m-3-13-3m

GASPARD LONGPRE,

ST. BONIFACE.

IMPORTATEUR DE

FERRONNERIES,

FERBLANTERIES ET

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

Le magasin de M. Longpré se trouve situé à l'ancienne place de M. Roy où le public est spécialement invité à aller lui faire une visite afin de se convaincre par lui même du bas prix auquels il vend ses ferronneries, ferblanteries, instruments d'agriculture etc., etc.

On se charge aussi à ce magasin de toutes sortes de réparations. Ouvrage sur commande des mieux finies.

SPECIALITÉ.

Instruments d'agriculture.

G. LONGPRÉ.

3m-10m-81

F. PARENT,

Peintre, Decorateur, Etc.,

—o—

Magasin et Boutique à

SAINT BONIFACE, PRES L'HOTEL NATIONAL.

—o—

M. Parent, tout en remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour l'invite à venir lui faire visite. Comme par le passé les commandes reçues de la campagne seront exécutées sous le plus court délai et à des prix très réduits.

Spécialité pour les Voitures

F. PARENT.

m10-6m-81

ZOTIQUE LAVOIE,

Forgeron et Mécanicien,

SAINT BONIFACE.

Exécute à sa boutique toutes espèces d'ouvrages tels que :

FERRER LES CHEVAUX.

FERRER LES VOITURES,

ETC. ETC. ETC.

Le tout se fait avec des matériaux de première classe, et la main d'œuvre est sans réplique.

Toutes commandes envoyées recevront la plus prompte attention.

Sa boutique est sur l'avenue Taché vis-à-vis l'étal de boucher de MM. Bonick & McCormick.

Z. LAVOIE.

m10-6m-81

M. HUGHES

ENTREPRENEUR ET MARCHAND DE MEUBLES,

228 GRANDE RUE, WINNIPEG.

—o—

MEUBLES.

Constamment en mains des meubles pour maison privée et bureaux. Le tout dans les meilleurs goûts et à très bon marché.

ENTREPRENEUR

de cercueils et d'écrins en noyer noir et en bois de rose, etc. etc., etc.

AUSSI

Tout ordre ou commande laissés à son établissement recevront la plus grande attention.

Moulures pour Cadres.

Des moulures de toute espèce pour encadrer des gravures ou images de toute grandeur.

Venez me voir avant d'acheter ailleurs.

M. HUGHES.
No. 228 Grande Rue.

Winnipeg, 3 Mars 1881.

m-3-1a

COMPAGNIE

DE LA

BAIE D'HUDSON.

—o—

TERRAIN EN CULTURE

A VENDRE DANS

Manitoba et le Nord - Ouest.

—o—

La Compagnie de la Baie d'Hudson possède 7,000,000 d'acres de terre dans la grande et fertile zône et offre maintenant en vente

500,000 ACRES

arpentées par le Gouvernement de la Puissance.

LOTS DE VILLE A VENDRE,

Dans Winnipeg, West Lynne, Portage la Prairie et Goschen (Territoire du Nord Ouest.)

Les lots ci-dessus seront vendus à des prix raisonnables et à des conditions de paiement très faciles.

Toutes les informations ayant rapport à ces terrains seront données au Bureau de la Compagnie à Winnipeg et à Montréal.

C. J. BRYDGES,

Commissaire des Terres.

m9-1a-81

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché.

Heures de Bureau. de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

Annonces Nouvelles

E. LEMIRE,

Rue Notre-Dame, WINNIPEG

Informe respectueusement le public de Winnipeg et des environs qu'il est maintenant en état de fabriquer et réparer toute espèce d'instruments aratoires, voitures, wagons, charrettes, etc.

Aussi il fera sur commande des herses, jougs à bœufs, chaloupes, bacs et bateaux, le tout des mieux finis et exécuté par des hommes compétents.

Ferrage des chevaux, ouvrage de forge et toutes sortes de réparations promptement et habilement exécutées.

Toutes commandes laissées à la boite 17, bureau de poste, St. Boniface, recevront une immédiate attention.

TROUVÉE.

Vers le 13 Mai dernier, sur le chemin des Mennonites, à St. Vital, une pièce d'étoffe pour hardes d'hommes.

La personne qui l'a perdue pourra la ravoir en prouvant la propriété et payant les frais d'annonces.

S'adresser au bureau du "Métis."

St. Vital, 28 Juin, 1881—3 f.

PERDU.

Perdu la semaine dernière, un bœuf rouge, tête et fesses barrées, âgé de quatre ans, l'oreille droite échancrée, le bout de l'oreille gauche échancrée, dompté au joug.

L'animal a été élevé chez son propriétaire à N. D. de Lorette. Il est échappé la semaine dernière de la cour de M. A. A. C. LaRivière.

NORBERT PLANTE.

N. D. de Lorette 28 Juillet 1881.

FÊTE NATIONALE

DES

CANADIENS-FRANCAIS

CÉLÉBRÉE A QUÉBEC EN 1880

HISTOIRE—STATISTIQUES—DOCUMENTS—MESSE—PROCÉSSION—BANQUET—CONVENTION

PAR M. H.-J.-J.-B. CHOUINARD
Sec.-Gén. de la Convention.

Cet ouvrage sera livré dans quelques jours à ceux qui y auront souscrit avant le 15 juillet prochain, aux conditions suivantes :

Le volume sera envoyé, franc de port, broché ou relié :

Prix-Broché	$1 00
Reliure en percaline	1 25
Demi-reliure (bibliothèque)	1 50

à toutes les personnes qui en enverront le prix à l'adresse suivante :

H. J. J. B. CHOUINARD,
Boîte 264, Bureau de Poste,
QUÉBEC.

Ces conditions sont offertes aux souscripteurs seulement. A partir du 15 juillet 1881, le prix de l'ouvrage broché sera strictement d'une piastre et cinquante centins ($1.50.)

Québec, 20 juin 1881. 1m

DANIEL CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C

Grande Rue - Winnipeg,

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETÉ SUR PROPRIETES FONCIERES.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,

SOLLICITEUR,

PROCUREUR ET

NOTAIRE PUBLIC

Bureaux : Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A. A. C. LaRiviere - Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge à ce Bureau de la vente et de l'achat de Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont accordées contre le feu sur les bâtisses, les meubles, etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $100 jusqu'à $5,000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de l'exécution des demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St. Boniface, 20 Mai, 1880.



A VENDRE A ST. BONIFACE.

Une jolie maison dernièrement bâtie, dans le meilleur ordre, et entourée d'un jardin.

ADJUTOR GAUVREAU.
Propriétaire.

St. Boniface 19 mai 1881.

Depuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang des journaux et depasse ses rivaux. Le mieux écrit, le mieux informé et le plus influent des journaux canadiens, il fait honneur à l'esprit d'entreprise de nos compatriotes. (*Brampton Conservator.*)

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en Amérique. Il nous reste des *Annuaires* dont la valeur est plus grande qu'aucun manuel agricole de trois piastres d'abonnement. Nous enverrons un *Annuaire* à tout abonné, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus !.

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné du *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* de 1881 en voie de préparation.

Ainsi les abonnés nouveaux recevront
Le *Mail* hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881,

Le tout pour UNE PIASTRE !

S'adresser
THE "MAIL,"
Toronto

jno—25

Manitoba House

FIRST STREET,

WINNIPEG.

MARCOUX & PELISSIER

PROPRIETAIRES.

—o—

Nous avons l'honneur d'annoncer au public de la campagne que nous venons d'ouvrir ce magnifique Hôtel sur un pied de première classe. Nos prix sont modérés. Nous tenons que des liqueurs de première qualité.

Magnifique écurie.

Enfin rien n'a été épargné. Nous espérons avoir une part de votre personnage certain que nous sommes de donner entière satisfaction.

VENEZ NOUS VOIR.

MARCOUX & PELISSIER.
Propriétaires.

Winnipeg, 14 Juillet, 1371.--3m